

améliorée et renforcée

Une nouvelle délégation de service public de quatre ans a été votée avec la TLV avec, entre autres, la mise en place avant 2022 de la réservation en ligne et des bateaux à heures fixes.

« Le résultat obtenu correspond aux attentes du parc national, des habitants et des collectivités. Je suis très heureux. » Jean-Pierre Giran avait le sourire hier au moment de présenter la nouvelle délégation de service public pour la desserte des îles d'Or signée avec la TLV pour les quatre prochaines années. « Un transport public qui a des exigences : satisfaire la population, le déléguétaire, que la capacité d'accueil soit contrôlée, régulée et que ce soit rentable. Ça a été un long travail. Il y a une véritable rupture. Pour la première fois, les bateaux partiront à heure fixe, ce qui permettra de déterminer le nombre de passagers, et il y a une volonté affirmée d'aller au plus tôt vers un système

de réservation qui permettra de gérer les flux. » « Cette négociation a été compliquée, complétait Robert Cavanna en charge des négociations pour TPM. Il y a une obligation de service public qui est

rentable en juillet et août mais pas sur les dix autres mois. On a fixé un seuil au-delà duquel on ne veut pas aller. On veut aussi arriver à gérer les accès des autres bateaux en réglementant la concurrence à

du port d'Hyères », il estime que « le compte n'est pas. Deux départs à 10 h et 12 h, à titre expérimental, ce ne sont pas les horaires les plus profitables et ils seront effectués avec les plus petits bateaux. Comment ainsi avoir l'ambition de décharger la Tour Fondue ? »

Jean-David Marion a ensuite dénoncé « l'augmentation des tarifs. Ça fait 40 ans qu'on fait ça et ça ne marche pas. Elle me paraît disproportionnée. Les tarifs à Hyères sont plus élevés que depuis des départs beaucoup plus éloignés. Nous avons les mêmes tarifs qu'au départ



La TLV desservira les îles d'Hyères pour les quatre prochaines années.
(Photo doc V. m.)

travers une charte de bonne conduite », ajoute-t-il.

Le Levant et Port-Cros pas oubliés

Un travail sur des zones de mouillage et les aménagements légers va également être mené pour réguler les bateaux de plaisance et protéger les herbiers de posidonies autour de Porquerolles. Concernant le nouveau contrat signé, en plus des conditions de l'ancien, 21 améliorations ont été ajoutées et 11 en option. Outre les départs à heures fixes et le système de réservation qui devra être opérationnel à 100 % en 2022, des horaires en basse saison sur le créneau 15h-17h ont été ajoutés. Une offre nocturne à destination des professionnels et des saison-

niers a été créée (bateaux à 23h et 0h en haute saison), ainsi que deux liaisons quotidiennes depuis le port Saint-Pierre (10h et 12h). Côté tarif, il restera inchangé pour les îliens et les professionnels et passera à 24€ pour les voyageurs occasionnels en haute saison. Enfin, concernant Port-Cros et Le Levant, des rotations supplémentaires vont voir le jour le mercredi, permettant un aller-retour dans la journée, le samedi pour permettre notamment aux scolaires de revenir sur les îles et aux voyageurs de passer un week-end complet sur les îles. Enfin, une réduction de 10 % du transport pour les vodanges de fosses septiques a été actée.

C. L.

En chiffres

► **24 euros** : C'est le tarif aller-retour fixé de mai à septembre pour se rendre sur Porquerolles depuis la Tour Fondue. (17,70 euros en tarif réduit. Gratuit pour les îliens et 7,4 euros pour les professionnels). 22 euros en avril et octobre.

► **4300** : C'est le nombre de rotations effectuées en 2019 vers Porquerolles par la TLV. 600 ont été effectuées vers Port-Cros et Le Levant.

► **519 148** C'est le nombre total de passager (A/R) en 2019. les départs à heure fixe puissent fonctionner le plus tôt possible. Ça sera un avantage pour les bateaux, les parkings et les visiteurs afin de pouvoir tout contrôler en temps réel. » Enfin, Jean-Pierre Giran a indiqué qu'il était difficile « pour le port Saint-Pierre d'accueillir des bateaux importants. »

Concernant les parkings, il a rappelé qu'« Arromanches était saturé l'été et que l'idéal sera de dégager le parking des puces pour en faire un parking de délestage pour Porquerolles et pour l'opération Grand site. C'est complexe, mais on y travaille... »

Des débats en conseil métropolitain

Jeudi au conseil métropolitain, à l'occasion du vote sur le choix du déléguétaire, le conseiller hyérois Jean-David Marion a pris la parole. Soulignant « la volonté de bien faire, avec des pistes d'amélioration qui étaient souhaitées », il a pointé « l'absence de concurrence et une durée de DSP courte de 4 ans alors qu'il en faut 7 pour amortir un bateau. Comment espérer de meilleurs critères environnementaux et une amélioration du service public en fixant une DSP si courte ? », a-t-il interrogé. S'il reconnaissait ensuite une « amélioration avec des départs

poursuivait l'argumentaire : « L'alerte a été donnée sur une année Covid ou ça a débordé, a-t-il reconnu. La modification de la DSP est très significative. Je me suis battu pour des départs à heure fixe. C'est un changement majeur, c'était un refus systémique des transporteurs. » Avant de souhaiter « que la réservation et

la TLV desservira les îles d'Hyères pour les quatre prochaines années. » Quant à la hausse tarifaire, « elle ne concerne pas les îliens et les professionnels. » Jean-Pierre Giran, le maire d'Hyères poursuivait l'argumentaire : « L'alerte a été donnée sur une année Covid ou ça a débordé, a-t-il reconnu. La modification de la DSP est très significative. Je me suis battu pour des départs à heure fixe. C'est un changement majeur, c'était un refus systémique des transporteurs. » Avant de souhaiter « que la réservation et